

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 14 février 2020	N° 2020-111

Convocation du 7 février 2020

Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 14 février 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	N° 2020-111

**Mérignac - Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - Stade nautique métropolitain - Acquisition
auprès de la commune du terrain d'assiette cadastré BH 112 et 113 - Décision - Autorisation**

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis sa création, Bordeaux Métropole est compétente de plein droit, en matière de « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain » en application des dispositions de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

Afin de mettre en œuvre cette compétence, le Conseil de Métropole a décidé par une délibération cadre en date du 2 décembre 2016 de définir l'intérêt métropolitain et d'arrêter la liste des équipements concernés.

Par cette même délibération, Bordeaux Métropole a décidé de se doter d'un stade nautique structurant et sans équivalent sur le territoire qui puisse contribuer au rayonnement et à l'attractivité de la Métropole en permettant l'accueil de compétitions de haut niveau.

Afin de réaliser ce projet, la ville de Mérignac et Bordeaux Métropole ont décidé de constituer un groupement d'autorités concédantes et ont identifié le terrain d'assiette de ce futur équipement d'intérêt métropolitain. L'emprise foncière située avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny constitue un détachement de la parcelle communale cadastrée BH 107 pour une superficie d'environ 2ha 01a 07ca (20 107 m² désormais cadastrée BH 112 et 113).

Le Conseil municipal de la ville de Mérignac, lors de sa séance du 10 février, a approuvé la cession gratuite au profit de Bordeaux Métropole de l'emprise considérée pour la réalisation du stade nautique. La Direction de l'immobilier de l'Etat, consultée sur l'opération, a estimé la valeur vénale du terrain à un million d'euros.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), et notamment son article 43,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5217-2,

VU la délibération cadre n° 2016-717 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 2 décembre 2016, reçue en Préfecture de la Gironde le 6 décembre 2016, relative aux équipements culturels et sportifs du territoire métropolitain,

VU la délibération du Conseil municipal de la commune de Mérignac en date du 10 février 2020,

VU l'avis de la Direction de l'immobilier de l'Etat n° 2019-33281V1544 en date du 16 juillet 2019,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt d'acquérir auprès de la commune de Mérignac l'emprise foncière nécessaire à la réalisation du stade nautique,

DECIDE

Article 1 : d'acquérir gratuitement auprès de la Ville de Mérignac l'emprise foncière d'une superficie totale d'environ 2ha 01a 07ca située avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Mérignac, cadastrée section BH 112 pour 2 hectares et BH 113 pour 1a 07ca (issues de la parcelle communale BH 107) pour l'aménagement du stade nautique,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous documents se rapportant à cette opération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 FÉVRIER 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 17 FÉVRIER 2020	le Vice-président,
	Monsieur Jacques MANGON